

# Revue des migrations forcées

## Prévenir le déplacement

**Valérie Amos**

*Le déplacement peut être un moyen d'échapper à la violence mais il peut également entraîner d'énormes souffrances. Si le déplacement n'est pas inévitable, que pouvons-nous faire pour le prévenir?*

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. En décembre 2011, plus de 26 millions de personnes étaient déplacées de l'intérieur, chassées de chez elles par les conflits armés et l'insécurité, tandis que des millions d'autres s'étaient réfugiées à l'étranger. De surcroît, pour la seule année 2011, on estime que 15 millions de personnes auraient été déplacées par les catastrophes naturelles.

Ce que les chiffres ne nous disent pas, c'est ce que le déplacement signifie pour les personnes concernées. Le déplacement n'est souvent que le commencement d'une série de difficultés, dont l'insécurité continue, le re-déplacement en cas d'attaque contre les camps ou les installations et le risque accru d'être victime de violences sexuelles, du recrutement forcé ou de la traite des personnes, entre autres. Sur le plan personnel et émotionnel, les conséquences sont immenses.

Malgré les efforts des organisations humanitaires, le déplacement se traduit souvent par la faim et par des troubles physiques ou mentaux. Obligées de s'en remettre aux autres pour survivre, les personnes et les familles perdent leur dignité. Les enfants ne peuvent plus se rendre à l'école et plusieurs d'entre eux ne peuvent pas obtenir les soins médicaux dont ils auraient besoin. Les effets du déplacement peuvent se répercuter tout au long de la vie et même au-delà, entravant les perspectives des générations futures. Pour de nombreux déplacés à travers le monde, l'expérience du déplacement peut se traduire par une perte permanente de leurs moyens de subsistance ou de leurs possibilités d'emploi et se transformer en une situation de destitution chronique. Les personnes perdent le contact avec leur pays, leur culture, leur communauté. Les conséquences sont désastreuses.



### Prévenir le déplacement (/fr/prevenir)

RMF 41

Décembre 2012

#### Table des matières

Message de la rédaction (/fr/prevenir/redacteurs)

Prévenir le déplacement (/fr/prevenir/amos)

Histoire et statut du droit de ne pas être déplacé (/fr/prevenir/morel-et-al)

Droit international humanitaire: synthèse des principales dispositions (/fr/prevenir/dih-dispositions)

Prévenir le déplacement ou s'y préparer? (/fr/prevenir/barrs)

Provoquer le déplacement: le recours à des armes explosives dans des zones peuplées (/fr/prevenir/bagshaw)

Prévoir les catastrophes et protéger les droits (/fr/prevenir/ginnetti-schrepfer)

Vers un système juridique de protection uniforme (/fr/prevenir/chotouras)

Inondations en Thaïlande : fuir, lutter ou flotter (/fr/prevenir/sophonpanich)

Gérer le déplacement climatique (/fr/prevenir/leckie)

Reconnaître les droits fonciers des peuples autochtones et des communautés rurales (/fr/prevenir/williams)

Toutefois, pour certaines personnes, le déplacement temporaire est un moyen de protéger les communautés menacées par la violence ou les catastrophes. Une fois la menace passée, ces personnes sont en mesure de rentrer chez elles. Mais ceci est possible uniquement si la liberté de mouvement est garantie et que tous les efforts possibles sont effectués pour trouver des solutions aux facteurs sous-jacents qui sont à l'origine du déplacement.

Le déplacement n'est pas inévitable; alors, que pouvons-nous faire pour l'éviter?

Nous pouvons exhorter l'ensemble des parties à un conflit armé à respecter le droit international humanitaire et à protéger les gens ordinaires – hommes, femmes et enfants. Un moins grand nombre de personnes prendraient la fuite si les parties belligérantes prenaient les mesures nécessaires pour les protéger des conséquences des hostilités et respectaient les principes de distinction et de proportionnalité. Nous pouvons et nous devons redoubler d'efforts pour forcer les parties belligérantes à renoncer à utiliser le déplacement forcé comme une arme de guerre. Dans les situations où il est utilisé de cette manière, le déplacement peut constituer un crime de guerre, voire un crime contre l'humanité, et doit donc faire l'objet d'enquêtes et de poursuites en tant que tel.

La première convention internationale contraignante sur les personnes déplacées de l'intérieur, la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, impose aux États de prendre des mesures préventives pour protéger les personnes contre le déplacement, conformément à leurs obligations en vertu du droit international. Elle exige également que les États nomment des points focaux chargés de la question du déplacement. Les États sont légalement obligés de prévenir l'exclusion et la marginalisation d'ordre politique, social, culturel et économique susceptibles d'être les signes avant-coureurs du déplacement. Ils ont pour obligations particulières d'allouer des ressources, d'adopter des politiques et des stratégies nationales et de voter ou de modifier des lois visant à garantir la prévention du déplacement, mais aussi de mettre en place des systèmes d'alerte rapide dans les zones susceptibles de poser problème. La Convention entrera en vigueur le 6 décembre 2012, et j'exhorte tous les États qui ne l'ont pas encore signée et ratifiée à le faire sans plus tarder.

Les interventions dans le domaine du logement préviennent et atténuent le déplacement (*/fr/prevenir/wadley*)

La volonté de rester (*/fr/prevenir/guler*)

L'approche du CICR dans les situations de pré-déplacement (*/fr/prevenir/talviste-et-al*)

Responsabilités des entreprises en matière de droits de l'homme (*/fr/prevenir/lewis*)

La 'boîte à outils' à disposition des États pour prévenir le déplacement : une perspective suisse (*/fr/prevenir/gomeztruedsson*)

La face sombre du développement: évictions forcées au Bangladesh (*/fr/prevenir/hoshour*)

Le Conseil de sécurité de l'ONU et la prévention du déplacement (*/fr/prevenir/weerasinghe-ferris*)

Prévenir le redéploiement au Burundi grâce à une véritable réintégration (*/fr/prevenir/hovil*)

L'insécurité foncière post-confliktuelle menace de déplacer à nouveau ceux qui sont tout juste de retour dans le Nord de l'Ouganda (*/fr/prevenir/onegi*)

L'éducation, composante essentielle de la prévention du re-déploiement des jeunes (*/fr/prevenir/anselme-zeus*)

Le rôle des femmes défenseurs des droits de l'homme en Colombie (*/fr/prevenir/candamil-duque*)

Restitution de la propriété en Colombie (*/fr/prevenir/medina*)

Catastrophes naturelles et déplacement de populations indigènes en Bolivie (*/fr/prevenir/girard*)

Tentatives pour prévenir le déplacement dans les Territoires palestiniens occupés (*/fr/prevenir/khalil*)

## Articles généraux

L'adaptation de réfugiés d'Afrique de l'Est à la vie au Royaume-Uni (*/fr/prevenir/bekalo*)

Les droits humains des Rohingyas, passés sous silence (*/fr/prevenir/brinham*)

Les Nord-Coréens de Chine ont besoin d'une protection internationale (*/fr/prevenir/cohen*)

D'un laboratoire au Luxembourg à des satellites au Soudan du Sud (*/fr/prevenir/donven-hall*)

Nous devons également multiplier les efforts pour nous préparer aux déplacements provoqués par les événements climatiques extrêmes et pour les prévenir. Par exemple, dans les pays sujets à la sécheresse, nous savons que ce phénomène va se produire avec régularité, si bien que les problèmes de malnutrition ne devraient pas survenir. De la même manière, les inondations régulières ne devraient pas emporter des villages entiers. Le travail des acteurs de l'humanitaire et du développement devrait contribuer à rendre les communautés plus résilientes. Lorsque les ménages et les communautés sont résilients, ils sont plus à même de résister aux changements climatiques ou économiques sans avoir besoin de partir de chez eux à la recherche de nourriture, d'opportunités d'emploi ou d'un abri. Plusieurs outils ont prouvé leur efficacité pour empêcher le risque de déplacement ou de décès en telles circonstances : formation technique, planification de contingence efficace, disponibilité d'équipes d'intervention d'urgence bien formées, installation de bornes d'eau, campagne de sensibilisation des communautés et fourniture d'équipements d'urgence essentiels.

Nous reconnaissons tous l'importance des projets de développement infrastructurel, tels que les digues pour la production d'hydroélectricité, et les retombées favorables qu'ils peuvent avoir sur l'économie nationale. Cependant, les groupes autochtones en particulier dépendent souvent de la terre, que ce soit comme moyen de subsistance ou comme base de leur identité culturelle. S'il est impossible d'éviter les déplacements lors de la mise en œuvre de projets infrastructurels, les personnes touchées devraient alors pouvoir participer aux décisions concernant la manière dont ils sont exécutés et devraient être tenues pleinement informées de leurs droits ainsi que des choix et des possibilités économiques qui s'offrent à elles.

C'est avec grand plaisir que j'accueille le thème central de ce numéro de la Revue des Migrations Forcées. En tirant les leçons de nos expériences et en travaillant avec un grand éventail d'acteurs concernés, nous pouvons agir plus efficacement pour prévenir le déplacement et la souffrance qui l'accompagne.

*Valérie Amos est la Coordinatrice des secours d'urgence et Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires des Nations Unies. Pour de plus amples*

Rendre le travail plus sûr pour les femmes déplacées  
(/fr/prevenir/buscher)

Enseignements tirés suite à une mobilisation autour d'une série d'expulsions dans des bidonvilles en Tanzanie (/fr/prevenir/hooper)

Des principes Nansen à l'initiative Nansen  
(/fr/prevenir/kaelin)

Les réfugiés sont-ils un fardeau économique ou un atout ? (/fr/prevenir/zetter)

Programmes d'orientation culturelle à l'étranger et perceptions des réfugiés réinstallés (/fr/prevenir/komfeld)

Remettre en question la préférence des clients en cours de DSR pour des prestataires de service étrangers (/fr/prevenir/pangilinan)

*informations, contactez Amanda Pitt, BCAH New York  
pitta@un.org (mailto:pitta@un.org)*

(/fr/avis-de-non-responsabilite-et-droits-dauteur)

### **Avis de non responsabilité**

Les avis contenus dans RMF ne reflètent pas forcément les vues de la rédaction, du Centre d'Études sur les Réfugiés, de l'Université d'Oxford, d'UNFPA, de SSRC ou d'ONUSIDA.

### **Droits d'auteur**

Tout document de RMF imprimé ou mis en ligne peut être reproduit librement, à condition que la source et l'URL spécifique de l'article soient mentionnés. Nous recevons volontiers tout commentaire sur le contenu et la présentation de la revue – veuillez nous envoyer un courriel ou un courrier.